|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commercialesPremière réunionGenève, 17 mars 2022 | WG-SHF/1/4Original : anglaisDate : 2 juin 2022 |

compte rendu

adopté par le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Ouverture de la réunion

 Le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) a tenu sa première réunion par voie électronique le 17 mars 2022, sous la présidence de M. Marien Valstar, président du Conseil.

 La réunion est ouverte par le président qui souhaite la bienvenue aux participants.

 La liste des participants fait l’objet de l’annexe du présent compte rendu.

# Adoption de l’ordre du jour

 Le WG-SHF adopte le projet d’ordre du jour proposé dans le document WG-SHF/1/1.

# Analyse et rapport contenant des propositions établies par l’équipe de projet

 Le WG-SHF examine les documents WG-SHF/1/2 et WG-SHF/1/3.

 Le WG-SHF prend note des informations contenues dans le document WG-SHF/1/2 et dans le compendium des contributions sur les données d’expérience et les avis concernant la mise en œuvre des exceptions relatives aux actes accomplis dans un cadre privé et à des fins non commerciales en faveur des petits exploitants agricoles reçues en réponse à la circulaire E 20/246 du 22 décembre 2020 qui figurent dans l’annexe II du document WG-SHF/1/2.

 Le WG-SHF assiste à un exposé présenté par l’équipe de projet qui propose un aperçu des principaux aspects du document WG-SHF/1/3 “Analyse et rapport contenant des propositions établies par l’équipe de projet”.

 Le président remercie l’équipe de projet pour leurs travaux qui constituent une base précieuse en vue d’un examen par l’UPOV. Il invite les participants à présenter leurs observations et questions sur le document WG‑SHF/1/3 à l’intention de l’équipe de projet.

 La délégation du Japon estime que la Convention UPOV ne permet pas d’interpréter “les actes accomplis dans un cadre privé et à des fins non commerciales” de la manière présentée dans le diagramme figurant à l’annexe II du document WG-SHF/1/3 lorsque le matériel est vendu. Elle fait remarquer que la définition ou l’interprétation du terme “petit exploitant agricole” devra être propre à chaque pays et ajoute qu’il s’agit de savoir si l’acte est accompli dans un cadre privé et à des fins non commerciales, et non de savoir quelle est l’ampleur de l’acte ou par qui il est accompli. La délégation fait également part de ses préoccupations quant à la possibilité d’application de la surveillance et de la vérification de l’approche. Elle rappelle que le Japon compte environ 1000 titulaires de droits d’obtenteur et que toute reproduction ou multiplication non autorisée, même à petite échelle, peut être très problématique. Elle estime que l’approche ne saurait contribuer à l’efficacité du système de protection des obtentions végétales institué dans le cadre de l’UPOV et menacerait l’investissement dans la sélection végétale.

 Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA) se dit préoccupé par l’interprétation proposée par l’équipe de projet et note que la CIOPORA n’a pas été consultée par l’équipe de projet avant l’élaboration du diagramme. Il estime que la vente ne saurait relever des “actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales”. Il explique que 500 exploitants agricoles cultivant chacun trois pommiers peuvent empêcher les obtenteurs de tirer parti d’une variété, notamment dans le cas des clubs variétaux. Il estime que les orientations ne devraient pas couvrir les cultures ou les fruits à multiplication végétative.

 Le représentant de l’*International Seed Federation* (ISF) rappelle qu’il n’existe aucun conflit entre les obtenteurs et les agriculteurs car ils ont besoin les uns des autres et il rappelle qu’il a été établi que, dans les membres de l’UPOV, aucune action en justice n’a été engagée contre de petits exploitants agricoles par des obtenteurs pour atteinte aux droits d’obtenteur. Le représentant souligne que les orientations ne devraient pas concerner les agriculteurs comme ceux d’Amérique du Sud qui, bien qu’ils soient considérés comme de petits agriculteurs, exercent des activités commerciales.

 La délégation du Chili se dit préoccupée par le fait que l’approche proposée puisse modifier la notion fondamentale de privé et non commercial dans la Convention de l’UPOV. Elle explique aussi que, au Chili, certains agriculteurs considérés comme de petits agriculteurs ont des fermes de 200 hectares, c’est pourquoi il ne serait pas pertinent d’avoir une unique définition ou interprétation du terme “petit exploitant agricole”. La délégation s’inquiète également du risque que, du fait des orientations proposées, les agriculteurs se considèrent exempts d’autres contrôles, tels que les contrôles phytosanitaires.

 La délégation de l’Union européenne confirme l’intérêt de clarifier la situation des petits exploitants agricoles concernant la protection des obtentions végétales. La délégation fait observer que la situation concerne l’agriculture de subsistance et les petits exploitants dans les pays en développement qui produisent des cultures destinées à la consommation domestique. La délégation appuie l’approche de l’équipe de projet qui consiste à spécifier les activités concernées plutôt qu’à établir des critères pour les agriculteurs.

 La délégation de la Suisse rappelle que la diversité est nécessaire pour que l’agriculture puisse résoudre les difficultés liées au changement climatique et elle rappelle que d’autres facteurs ont une incidence sur l’accès des agriculteurs aux semences, notamment les réglementations relatives aux semences, à la sécurité biologique et aux questions phytosanitaires. La délégation rappelle qu’il a été établi qu’il n’existe aucun exemple d’action en justice contre de petits exploitants agricoles pour atteinte aux droits d’obtenteur au sein des membres de l’UPOV. Elle fait observer que l’exception relative à l’utilisation dans le cadre privé et à des fins non commerciales s’applique à tout type de personnes et pas uniquement aux petits exploitants agricoles. La délégation appuie l’approche proposée dans le diagramme, précisant que les aspects quantitatifs devront être examinés à l’échelle nationale pour offrir la sécurité juridique nécessaire dans le cadre de l’Acte de 1991 de la Convention de l’UPOV.

 La délégation de la Norvège accueille avec satisfaction l’initiative et exprime sa reconnaissance pour le travail effectué par l’équipe de projet.

 La délégation des États-Unis d’Amérique rappelle que l’exception relative à l’utilisation dans le cadre privé et à des fins non commerciales est une exception obligatoire et qu’elle devra être appliquée par toutes les parties contractantes, par conséquent, il convient d’élaborer les orientations en faisant preuve de la plus grande prudence.

 Le représentant de l’*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) rappelle que les orientations seront présentées sous la forme de notes explicatives qui n’auront pas d’effet contraignant pour les membres de l’UPOV. Il appuie la révision des questions fréquemment posées (FAQ) car il estime que la FAQ actuelle est trop restreinte pour être utile, en particulier à l’égard des agriculteurs dans les pays du Sud.

 La délégation du Japon rappelle que la Convention de l’UPOV a pour objectif de protéger les obtenteurs et fait observer que les questions relatives à l’accès aux semences relèvent de la réglementation sur les semences et devraient être examinées par l’instance compétente et non par l’UPOV.

 L’équipe de projet convient qu’il serait problématique de définir le terme “petit exploitant agricole” et elle s’est abstenue d’élaborer une définition dans la proposition. Elle explique que la CIOPORA n’a pas été intégrée en début de projet car la proposition originelle portait spécifiquement sur les cultures de semences et que la CIOPORA a été consultée lorsqu’il est apparu que la proposition serait étendue aux cultures à multiplication végétative.

 Le représentant de l’ISF rappelle qu’il n’existe aucun exemple d’action en justice contre les petits exploitants agricoles pour atteinte aux droits d’obtenteurs au sein des membres de l’UPOV et il s’est demandé dans quelle mesure les droits des obtenteurs entravaient le travail des petits exploitants agricoles.

 L’équipe de projet précise que, bien qu’aucun exemple d’action en justice n’ait été recensé, l’existence sur le papier du droit d’engager une action en justice contre les petits exploitants agricoles pour l’échange de semences pouvait nuire à l’image de l’UPOV. Elle indique également que les petits exploitants agricoles peuvent être confrontés à un manque de clarté et de certitude quant aux activités autorisées.

 La délégation du Japon signale une procédure intentée contre une entreprise étrangère de production de cerises qui a reçu du matériel de reproduction ou de multiplication d'une variété protégée au Japon de la part d'un agriculteur au Japon, ce qui portait atteinte au droit d’obtenteur, et a souligné que la diffusion de variétés protégées à l’étranger peut avoir lieu indépendamment de la taille de l’agriculteur ou du type d’agriculture, même s’il s’agit de petits exploitants, et que la proposition créerait un vide juridique permettant la diffusion de variétés protégées.

23. Le représentant du Centre Sud appuie l’élaboration des orientations susceptibles d’aider les gouvernements à adopter une approche plus cohérente en matière de mise en œuvre de leurs obligations au moyen de différents instruments internationaux et de favoriser aussi bien les droits des agriculteurs que ceux des obtenteurs.

24. L’équipe de projet fait observer que la mise à disposition d’orientations sur la question des petits exploitants agricoles profiterait aux membres de l’UPOV actuels et pourrait également aider les pays à devenir membres de l’UPOV ou les États contractants de l’Acte de 1978 à adhérer à l’Acte de 1991 de la Convention de l’UPOV.

25. Le président invite les participants à examiner les recommandations figurant dans le document WG-SHF/1/3 comme base pour poursuivre les travaux.

26. Après que quelques observations ont été formulées concernant les paragraphes du document consacrés à l’évaluation, le président précise que l’objectif est d’examiner uniquement les recommandations et non les évaluations.

***Question n° 1 : la relation entre l’exception facultative prévue à l’article 15.2) et l’exception pour les actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales prévue à l’article 15.1)i).***

Recommandation :

Si le groupe de travail décide de réviser et de modifier la note explicative sur les exceptions au droit d’obtenteur, il est recommandé d’expliquer clairement la différence de champ d’application des deux exceptions et de fournir des orientations appropriées aux membres de l’UPOV sur la meilleure façon de garantir cette délimitation dans leur législation nationale ou régionale.

27. La délégation du Japon estime que, par définition, la vente ou l’échange de semences protégées par les droits d’obtenteur entre dans la catégorie de l’utilisation non privée et à des fins commerciales, ce qui empêche d’utiliser le diagramme comme référence afin de désigner l’utilisation privée et non commerciale qui figure à l’article 15.1)i) de l’acte de 1991.

28. La délégation de l’Union européenne note que certains aspects des préoccupations du Japon concernent la mise en œuvre et propose que cette question soit examinée.

29. La délégation du Japon relève que la proposition soulève des questions quant à la possibilité d’application de la surveillance et de la vérification de l’approche et, par conséquent, quant à la défense des droits et convient que la défense des droits devrait également être examinée en lien avec toutes les orientations.

30. Le représentant de la *Seed Association of the Americas* (SAA) explique l’importance que revêt cette question pour les obtenteurs des Amériques et il estime que le libellé de l’article 15.1)i) est très clair et offre une sécurité juridique à toutes les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur car il porte sur les actes accomplis dans un cadre privé à des fins non commerciales. Il ressort clairement que la portée de l’article 15.2) est différente et concerne les actes accomplis dans le cadre d’activités professionnelles et à une échelle commerciale. Il estime que les propositions présentées par l’équipe de projet pourraient constituer une violation de l’article 14.1) et engendrer une situation d’insécurité juridique pour les obtenteurs, les agriculteurs, les offices de protection des obtentions végétales et les organes chargés de la défense des droits. Il fait également remarquer que reconnaître que le surplus de production de semences de variétés protégées peut être échangé ou vendu sans marque, non certifiées et non traitées reviendrait, dans les faits, à permettre la vente illégale de semences.

31. Le président indique en conclusion que la recommandation n° 1 en tant que telle n’a donné lieu à aucun désaccord mais qu’il convient de traiter les préoccupations susmentionnées.

***Question n° 2 : les orientations proposées dans le diagramme ont-elles un impact négatif sur d’autres législations relatives aux semences?***

Recommandation :

Lors de la clarification du champ d’application de l’exception relative à l’utilisation dans le cadre privé à des fins non commerciales, il convient de préciser dans les notes explicatives que les activités qui sont autorisées au titre de l’exception et qui ne sont donc pas limitées du point de vue du droit d’obtenteur peuvent néanmoins être restreintes par d’autres législations nationales ou régionales (par exemple : lois sur les semences, législation phytosanitaire ou législation en matière de biosécurité ou de sûreté biologique des OGM).

32. Le président indique en conclusion qu’il semble y avoir un accord sur la nécessité d’apporter la précision proposée dans la recommandation n° 2.

# Prochaines étapes

33. Le WG-SHF est convenu, à sa deuxième réunion, d’examiner les recommandations nos 3 à 6 figurant dans le document WG-SHF/1/3 et de continuer à relever les éléments qui doivent être abordés lors de la prochaine étape. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de préparer un nouveau document pour la deuxième réunion. Le WG‑SHF note qu’un compte rendu de la première réunion sera diffusé pour approbation par correspondance avant la deuxième réunion.

# Date et programme de la deuxième réunion

34. Le WG-SHF est convenu que sa deuxième réunion se tiendrait par voie électronique le mercredi 7 septembre 2022.

35. Le programme ci-après est approuvé pour la deuxième réunion du WG-SHF :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Analyse et rapport contenant des propositions établies par l’équipe de projet (document UPOV/WG-SHF/1/3)
4. Date et programme de la troisième réunion

*36. Le présent compte rendu a été adopté par correspondence.*

[L’annexe suit]

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the members /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA

Shannah BOENS (Ms.), Attaché, FOD Economie, KMO, Middenstand en Energie, Algemene Directie Economische Reglementering, Dienst voor de Intellectuele Eigendom, Bruxelles
(e-mail: shannah.boens@economie.fgov.be)

CANADA / CANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT (Mr.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Alejandro Ignacio SAAVEDRA PÉREZ (Sr.), Profesional Registro de Variedades, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: alejandro.saavedra@sag.gob.cl)

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícola y Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Ms. Elaine WU, Principal Counsel and Director for China IP, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria
(e-mail: elaine.wu@uspto.gov)

Christian HANNON (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Mara SANDERS (Ms.), Plant Variety Examiner, Plant Variety Protection Office, U.S. Department of Agriculture, Washington D.C.
(email: mara.sanders@usda.gov)

FéDéRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Yuri L. GONCHAROV (Mr.), Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievments Test and Protection, Moscow
(e-mail: ygoncharov@yandex.ru)

Anton GAITER (Mr.), Head Department for Methodology and international Cooperation, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievments Test and Protection, Moscow
(e-mail: a.gaiter@gossortrf.ru)

FRANCE / France / FRANCIA

Mariem OMRANI (Mme), Chargée de mission semences, Bureau des semences et de la protection intégrée des cultures, Sous-direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux, Ministère de l’Agriculture et de l'Alimentation, Paris
(e-mail: mariem.omrani@agriculture.gouv.fr)

Yvane MERESSE (Mme), Responsable INOV, Groupe d’Étude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé cedex
(e-mail: yvane.meresse@geves.fr)

Catherine MALATIER (Mme), Assistante INOV, Groupe d’étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé cedex
(e-mail: catherine.malatier@geves.fr)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Teruhisa MIYAMOTO (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: teruhisa\_miyamoto170@maff.go.jp)

Minori HAGIWARA (Ms.), Deputy Director, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori\_hagiwara110@maff.go.jp)

FUJITSUKA Daisuke (Mr.), Technical Official, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: daisuke\_fujitsuka080@maff.go.jp)

Ryusaku KASHIWAGI (Mr.), Chief Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: ryusaku\_kashiwagi840@maff.go.jp)

Aya MIURA (Ms.), Principal Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Tokyo
(e-mail: aya\_miura660@maff.go.jp)

Michihiro ASAKAWA (Mr.), Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Tokyo
(e-mail: michihiro\_asakawa290@maff.go.jp)

OHNO Yoshiyuki (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division , Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: yoshiyuki\_ono300@maff.go.jp)

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Leobigildo CÓRDOVA TÉLLEZ (Sr.), Titular del Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: leobigildo.cordova@agricultura.gob.mx)

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Ana Lilia ROJAS SALINAS (Sra.), Jefatura de Departamento de Armonización Técnica, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: ana.rojas@snics.gob.mx)

Agustín de Jesús LÓPEZ HERRERA (Sr.), Teacher/Researcher, Universidad Autónoma Chapingo, Departamento de Fitotecnia, Texcoco
(e-mail: agustin.lopezh@gmail.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA

Svanhild-Isabelle Batta TORHEIM (Ms.), Senior Advisor, Department of Forest and Natural Resource Policy, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Oslo (e-mail: sto@lmd.dep.no)

Elin Cecilie RANUM (Ms.), Advisor, Utviklingsfondet, Oslo
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

PARAGUAY / PARAGUAY

Blanca Julia NÚÑEZ (Ms.), Jefa, Departamento de Protección y Uso de Variedades, Dirección de
Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: julia55nunez@gmail.com)

Dahiana OVEJERO (Ms.), Jefa, Departamento de Protección y Uso de Variedades, Direccion de
Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), San Lorenzo
(e-mail: dahia.ovejero@gmail.com)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC of korea / REPÚBLICA de corea

ChanWoong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, International Cooperation Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: chwopark@korea.kr)

HyoCheol KWON (Mr.), Assistant officer, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangvuk-do
(e-mail: khcj500@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), DUS Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do
(e-mail: grin@korea.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), DUS Expert and Metheodology Specialist, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

Lenka Lefnerová (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing Agriculture (UKZUZ), Brno

(e-mail : lenka.lefnerova@ukzuz.cz)

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / reino unido

Fiona HOPKINS (Ms.), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: fiona.hopkins@defra.gov.uk)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Alwin KOPSE (M.), Sous-directeur général adjoint, Chef des Affaires internationales, Affaires internationales et Sécurité alimentaire, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: alwin.kopse@blw.admin.ch)

Marco D'ALESSANDRO (Mr.), Senior Policy Adviser, Sustainable Development & International Cooperation, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: marco.dalessandro@ipi.ch)

Daniel VALENGHI (Mr.), Program Officer, Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), Bern
(e-mail: daniel.valenghi@eda.admin.ch)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

II. OBSERVATEUR / OBSERVER / OBSERVADOR

ZIMBABWE

Edmore MTETWA (Mr.), Acting Head of Seed Services Institute and Registrar of Plant Breeders' Rights, Seed Services Institute, Harare
(e-mail: mtwetwae@gmail.com)

Tambudzai CHIKUTUMA MUCHOKOMORI (Ms.), Principal Seed Technologist, Plant Breeders' Rights Officer, Seed Services Institute, Ministry of Lands, Agriculture, Water, Climate and Rural Resettlement, Harare
(e-mail: muchokomorit@gmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

CENTRE SUD / SOUTH CENTRE / Centro del Sur

Viviana MUÑOZ TELLEZ (Ms.), Coordinator, Development, Innovation and Intellectual Property Programme, South Centre, Geneva, Switzerland
(e-mail: munoz@southcentre.int)

ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION (APSA)

Kanokwan CHODCHOEY (Ms.), Executive Director, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thailand
(e-mail: may@apsaseed.org)

Kunaporn PHUNTUNIL (Ms.), Technical Coordination Manager, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thailand
(e-mail: kuna@apsaseed.org)

Xiaofeng LI (Ms.), Partnership Program Manager, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Beijing, China
(e-mail: xiaofeng\_apsa@163.com)

Mary Ann SAYOC (Ms.), Past APSA President, member of WG on Integrated Seed Companies, Kasetsart University, Bangkok, Thailand
(e-mail: maryann.sayoc@eastwestseed.com)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG (Mr.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Zürich, Switzerland
(e-mail: contact@apbrebes.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / Comunidad Internacional de Fitomejoradores de Plantas Hortícolas de Reproducción Asexuada (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Selena TRAVAGLIO (Ms.), Legal Counsel, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: Selena.Travaglio@ciopora.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

EUROSEEDS

Marian SUELMANN (Mr.), Manager Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V, De Lier
(e-mail: m.suelmann@rijkzwaan.nl)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Michael KELLER, Secretary General, Nyon, Switzerland
(e-mail: m.keller@worldseed.org)

Marc COOL (Mr.), Executive Committee member, International Seed Federation (ISF), Johnston, USA
(e-mail: marc.cool@corteva.com)

Frank MICHIELS (Mr.), Mr. Frank MICHIELS, PVP coordinator, BASF Belgium coordination center, Gent, Belgium
(e-mail: frank.michiels@basf.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO DESIRELLO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay
(e-mail: drisso@saaseed.org)

Lorena BASSO (Sra.), Seed Association of the Americas (SAA)
(e-mail: lorena@basso-ar.com)

Marymar BUTRUILLE (Ms.), Germplasm IP Scientist Lead, Bayer Crop Science, Ankeny
(e-mail: marymar.butruille@bayer.com)

Dolia GARCETE (Sra.), Agricultural Engineering, Asociación de Productores de Semillas – APROSEMP, San Lorenzo, Paraguay
(e-mail: gerencia@aprosemp.org.py)

Alfredo PASEYRO (Sr.), Director Ejecutivo, ASA Asociación Semilleros Argentinos, Caba, Argentina
(e-mail: alfredo.paseyro@asa.org.ar)

José RE (Sr.), Seed Association of the Americas (SAA)
(e-mail: jre@ricetec.com)

Mario SCHINDLER, Executive Manager, National Association of Seed Producers (ANPROS), Santiago de Chile, Chili
(e-mail: mschindler@anpros.cl)

Abigail STRUXNESS (Sra.), Seed Association of the Americas (SAA)
(e-mail: aStruxness@betterseed.org)

IV. PROJECT TEAM

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, Euroseeds, Bruxelles, Belgium
(e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.eu)

Catherine Chepkurui LANGAT (Ms.), Technical Manager Plant Breeding & Variety Registration, Euroseeds, Bruxelles, Belgique
(e-mail: catherinelangat@euroseeds.eu)

Niels LOUWAARS (Mr.), Managing Director, Plantum, Vossenburchkade 68, Gouda, Pays-Bas
(e-mail: n.louwaars@plantum.nl)

Sjoerd BIJL (Mr.), Policy Officer, Plantum, Gouda, Pays-Bas
(e-mail: s.bijl@plantum.nl)

Bram DE JONGE (Mr.), Seed Policy Officer, Oxfam Novib, Mauritskade 9, 2514 HD Den Haag, Netherlands
(e-mail: Bram.de.Jonge@oxfamnovib.nl)

V. BUREAU / OFFICER / OFICINA

Marien VALSTAR (Mr.), Chair

VI. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

[Fin de l’annexe et du document/
End of Annex and of document/
Fin del Anexo y del documento]